

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE

A/5370  
17 décembre 1962

ORIGINAL : FRANCAIS

Dix-septième session  
Point 86 de l'ordre du jour

AMELIORATION DES METHODES DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale

Rapporteur : M. Taieb SLIM (Tunisie)

1. A sa 1129<sup>ème</sup> séance, le 24 septembre 1962, l'Assemblée générale a inscrit à l'ordre du jour de la dix-septième session, sur la recommandation du Bureau, un point intitulé "Amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale" proposé par la Tunisie (A/5165) et a décidé d'examiner cette question en séance plénière.
2. A la 1162<sup>ème</sup> séance plénière, le 30 octobre 1962, l'Assemblée générale a décidé, sur la proposition de son Président, de renvoyer ce point à un Comité spécial composé des membres suivants : les treize Vice-Présidents de la dix-septième session (c'est-à-dire les Présidents des délégations de l'Australie, de la Belgique, de la Chine, de la Colombie, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de la Guinée, d'Haïti, de la Jordanie, de Madagascar, de la Roumanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques), les trois anciens Présidents de l'Assemblée faisant partie de la délégation de leur pays à la dix-septième session (à savoir M. Padilla Nervo du Mexique, M. Belaunde du Pérou et M. Boland d'Irlande), le Président de la délégation tunisienne - cette délégation ayant proposé l'inscription de ce point - et, enfin, comme Président de droit, M. Muhammad Zafrulla Khan, Président de la dix-septième session de l'Assemblée générale.
3. Le Comité spécial a été chargé d'étudier la documentation disponible, notamment le mémorandum présenté par M. Mongi Slim, Président de la seizième session en mai 1962 (A/5123), ainsi que toute autre suggestion qui pourrait être présentée au Comité ou être faite par ses membres. Le Comité devait également soumettre un rapport à l'Assemblée générale lorsqu'il le pourrait, avec les recommandations

qu'il jugerait bon de présenter en vue d'améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée.

4. Le Comité spécial pour l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale a tenu sa première séance le 13 novembre 1962; il a élu M. Boland (Irlande) au poste de Vice-Président et M. Taieb Slim (Tunisie) au poste de rapporteur. Il a décidé qu'étant donné la nature de ses travaux et le désir de ses membres de voir les discussions se dérouler aussi officieusement que possible, le Comité se réunirait en séance privée. On a admis que la tâche du Comité consistait beaucoup plus à examiner les méthodes utilisées par l'Assemblée pour organiser ses sessions, répartir les travaux entre ses divers organes et assurer la conduite des débats de façon efficace et ordonnée, qu'à procéder à une révision du règlement intérieur actuel que l'on s'accordait généralement à considérer comme satisfaisant et auquel il ne semblait pas nécessaire d'apporter des amendements tant que des raisons majeures ne le justifieraient pas.

5. A sa première séance, le Comité spécial a discuté de l'organisation de ses travaux. Sur la proposition du Président, il a décidé d'inviter les délégations, les Présidents des grandes commissions de la dix-septième session et les Présidents des grandes commissions de la seizième session qui se trouvaient à New York, à présenter, par écrit, leurs vues et leurs observations sur le mémorandum du Président de la seizième session, ainsi que toutes nouvelles suggestions tendant à améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée. Afin de faciliter la tâche du Comité spécial, le Secrétariat a été prié de réunir toutes les suggestions reçues dans un document de travail et de les classer sous des titres appropriés afin que le Comité les examine.

6. Le Comité spécial s'est réuni de nouveau le 11 décembre 1962. Il était saisi de documents contenant les réponses reçues de trente délégations et de certains des Présidents des grandes commissions de la dix-septième et de la seizième sessions, ainsi que d'autres documents de travail préparés par le Secrétariat.

7. Au cours d'une troisième réunion tenue le 17 décembre 1962, le Comité spécial a entendu des exposés de M. Nemi Chandra Kaskiwal, Président de la Troisième Commission, de M. J. P. Bannier, Président de la Cinquième Commission, de Mlle Angie Brooks, Présidente de la Quatrième Commission lors de la seizième session, et de M. Hermod Lannung, Président de la Cinquième Commission lors de la seizième session.

8. Etant donné le volume considérable de la documentation dont il était saisi, le Comité spécial a décidé que, la session de l'Assemblée touchant à sa fin, il ne pouvait utilement procéder à l'étude et à la discussion détaillée d'aucune des suggestions qui lui étaient présentées. Au sujet notamment des diverses propositions touchant la possibilité de modifier la date d'ouverture des sessions ordinaires, le Comité spécial a estimé qu'il devrait faire savoir à l'Assemblée générale qu'en tout cas il ne souhaitait pas formuler de recommandations sur cette question sans avoir étudié au préalable de façon approfondie toutes les propositions concernant l'organisation des travaux de l'Assemblée; par conséquent, il ne présenterait aucune proposition tendant à modifier la date d'ouverture de la dix-huitième session, telle qu'elle découlait du règlement intérieur.

9. Le Comité spécial voudrait proposer que l'Assemblée générale l'autorise à poursuivre ses travaux, avec sa composition actuelle, au-delà de la date de clôture de la présente session. Il serait entendu que les membres du Comité se trouvant dans l'incapacité d'assister à certaines séances auraient le droit de nommer des suppléants choisis parmi les membres de leur délégation.

10. En conséquence, le Comité spécial recommande l'adoption du projet de résolution ci-après :

AMELIORATION DES METHODES DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale,

Ayant constitué, à sa 1162ème séance plénière, le 30 octobre 1962, un Comité spécial pour l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale,

Ayant reçu du Comité spécial un rapport dans lequel le Comité déclare qu'il ne présenterait pas de rapport définitif à la présente session de l'Assemblée,

1. Décide de maintenir le Comité spécial, avec la même composition et le même mandat, et de prier le Comité de transmettre au Secrétaire général, au 31 mai 1963, un rapport contenant des recommandations et des suggestions, qui sera distribué aux Etats Membres;

2. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la dix-huitième session un point intitulé "Amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale : rapport du Comité spécial"; et recommande que priorité soit réservée à l'examen de cette question.